

**École primaire Génibrat**  
**Fontenilles**  
**Procès verbal 1<sup>er</sup> conseil d'école**  
**Jeudi 16 octobre 2025**

Début de séance : 17h38

**Liste d'émargement et présentations :**

**Absents excusés :** M. Respaud, Inspecteur de l'Éducation Nationale, circonscription de Fonsorbes ; M. Tountevich, Maire; Mme Sor-Naus

**Présentations :**

**Enseignants :** Mmes Grimal, Lemaire, Seunes, Maylin, Carles, Guyot, Garrigues, Teissier, Camboulives, Bourguignon, Panouillot

**Elus municipaux :** Mme Tardieu, élue en charge des écoles

**Parents élus : RPE FCPE :** Mmes Pellerin, Pasquet-Raynal, Bonetto, Truchot, M. Hameury

**Responsables ALAE et service enfance :** Mmes Rousset et Degorgue

**Responsable CLAS :** Mme Weugue

**Coordinateur des politiques éducatives :** Mme Baéza

**I. Présentation des membres**

**II. Lecture et vote du règlement intérieur :**

Il a été donné à lire aux RPE avant le conseil d'école ; après discussion, le règlement intérieur est approuvé par vote à l'unanimité.

Par souci d'économie, ce règlement ne sera pas photocopié et collé dans tous les cahiers de liaison : une version numérique sera envoyée à chaque famille via les adresses mails et un récépissé sera complété dans les cahiers de liaison, assurant la bonne réception et prise en compte du document. Un exemplaire papier pourra être donné sur demande.

La directrice rappelle l'importance de communiquer les adresses mails des familles à la direction et aux RPE/APE.

**III- Bilan de rentrée :**

Malgré les actions et l'implication des RPE, de M. le Maire et de M. le Député que l'équipe enseignante remercie, et malgré le seuil dépassé au 1<sup>er</sup> septembre, la fermeture d'une classe en maternelle a bien été actée.

**\* Effectifs et répartitions :**

2 PS/GS (Mme Lemaire et Mmes Seunes/Taglioli) de 28 et 29 élèves dans chaque classe

1 MS (Mmes Duffaut/Trudin) de 27 élèves

1 CP (Mme Carles) de 23 élèves

1 CP/CE1 (Mme Maylin) de 21 élèves

2 CE1/CE2 (Mme Guyot et Mme Garrigues) de 24 et 25 élèves dans chaque classe

1 CE2/CM1 (Mme Sor-Naus) de 26 élèves

2 CM1/CM2 (Mme Camboulives et Mme Panouillot) de 29 et 28 élèves dans chacune des classes

1 CM2 (Mme Bourguignon) de 28 élèves

A noter que les 12 élèves du dispositif ULIS sont inclus dans les classes du CP au CM2 (dont 7 en CM2), que d'autres élèves accompagnés d'une AESH i ou m sont inclus également dans les classes et que 11 dossiers sont en cours d'instruction à la MDHH et en attente de notification.

Soit à ce jour 288 élèves. 1 départ a eu lieu depuis la rentrée.

Intervention de Mme Teissier pour expliquer le fonctionnement du dispositif ULIS qui accueille des élèves ayant 2 ans de retard : inclusions des 12 élèves dès la rentrée pour renforcer le lien dans les classes. A partir des premiers bilans pour les nouveaux élèves, de nouvelles inclusions ont eu lieu dans les classes d'âge des élèves en EPS, arts visuels, éducation musicale, en sciences, histoire, géographie ou découverte du monde (vivant, temps, espace), mathématiques ou lecture. Le nombre de séances d'inclusions varie selon les besoins des élèves. Les élèves sont répartis dans plusieurs classes d'un même niveau ce qui rend la gestion des emplois du temps un peu

complexe. Plusieurs élèves de l'ULIS sont accompagnés par une AESH individuelle ou mutualisée. Cette année encore, les élèves du dispositif sont majoritairement en cycle 3 (9/12 et seulement 1 CP 1 CE1 et 1 CE2). Mme Teissier rappelle que le handicap notifié pour ces élèves peut être temporaire. Des projets sont déjà en cours ULIS / maternelle-PS/GS (lecture offerte) / CP/CE1 (questionner le temps et l'espace), CE2/CM1 (arts visuels) ...

\*Point sur les AESH : pour informations, 2 semaines après la rentrée, 2 AESH ont été déplacées dans d'autres écoles pour palier au manque. Les enfants notifiés par une AESH doivent être accompagnés en priorité. Cette semaine, 1 autre AESH sera déplacée sur une autre école. On récupère une AESH à 50 % qui sera aussi sur l'école La Fontaine. C'est une situation difficile pour les AESH, pour les élèves et pour l'école qui doit réfléchir à nouveau à la répartition des aides. Il reste donc 10 AESH dont une AESH collective pour le dispositif ULIS. Une AESH est en congé maladie. Leur emploi du temps est régulièrement revu pour aider au mieux les élèves notifiés : 17 élèves dont 6 en accompagnement individuel (élèves en scolarité partagée avec des établissements de soin pour la plupart), et 11 en accompagnement mutualisé. 11 dossiers sont en cours d'instruction auprès de la MDPH. L'équipe enseignante/AESH essaie de palier aux besoins les plus urgents et nécessaires pour fonctionner au mieux. La directrice remercie les AESH qui savent s'adapter pour couvrir les besoins les plus urgents.

\*Organisation du temps scolaire pour cette année :

Horaires de classe : 8h50-11h50 ; 13h55-16h10.

Mme Grimal rappelle que l'entrée des enfants de l'école ne peut se faire une fois les portes fermées à 8h50 et 13h55. (voir règlement intérieur pour la gestion des retards). En l'absence de service civique cette année, en cas de retard ou de rdv ponctuel, la porte ne sera plus ouverte en dehors des temps de récréations.

Réponse à la note des RPE : à 11h50 et 16h10, la sonnerie indique la fin des cours, et non l'arrivée des enfants hors de l'école.

\* Évaluations nationales du CP au CM2 :

Comme l'année dernière, des évaluations nationales ont été proposées à tous les élèves de l'école élémentaire dès la deuxième semaine d'école. Une deuxième session sera proposée aux élèves de CP en janvier. Elles permettent d'identifier les élèves en grandes difficultés et de mettre en place des dispositifs pour aider les élèves repérés (APC, différenciation, PPRE, aide de l'enseignante spécialisée, équipes éducatives et mise en place d'aides extérieures, etc). Les résultats ont été communiqués aux familles et un entretien a été proposé par les enseignants. Des rendez-vous pourront être proposés après les vacances d'automne.

Constat : ces évaluations arrivent très tôt, avec des temps chronométrés : certains élèves ont du mal à y entrer. Les maîtresses de CP et CP/CE1 ayant remarqué que l'attention des jeunes élèves était limitée n'ont proposé qu'une séance d'évaluation par jour, le matin. Les résultats d'une promotion sont un peu plus chutés que pour les autres niveaux, aussi des moyens ont été mis en œuvre pour palier à ce constat : des séances d'APC seront proposées par l'ensemble de l'équipe enseignante pour ces élèves en période 2 (les mardis). Compétences travaillées : numération, calcul, lecture fluence et lecture compréhension.

\* APC : activités pédagogiques complémentaires :

Les séances d'APC sont organisées les mardi et jeudi, quelquefois le lundi, de 11h50 à 12h25, dès la rentrée et jusqu'à mi juin (séances de 35min). L'autorisation des parents est obligatoire et ceux-ci sont informés des prises en charge. Les élèves de différentes classes peuvent être regroupés et travailler avec un autre enseignant de l'école. La directrice, Mme Teissier coordonnateur ULIS, Mme Seunes, maître-formateur et Mme Taglioni qui complète Mme Seunes, n'ont pas en charge les APC. Les élèves ne participant pas aux APC sont pris en charge par les animateurs, les quelques élèves ne déjeunant pas à la restauration scolaire sont ramenés rapidement par des enseignants aux portes de l'école. Il n'y a pas d'APC en PS.

\* Charte de la laïcité, charte internet, charte du parent accompagnateur :

La charte de la laïcité est affichée dans l'école. La charte d'utilisation d'internet est signée par tous les adultes de l'école utilisant les ordinateurs et une charte de bon usage est expliquée et signée par les élèves.

Afin que chaque parent qui accompagne lors des sorties prenne connaissance des bons comportements à adopter, une charte du « parent accompagnateur » sera envoyée par mail à tous les parents et un récépissé devra être signé dans le cahier de liaison avant la première participation.

\* Protocole pHARe :

Le protocole, mis en place il y a deux ans et quelque peu modifié, est reconduit et rappelé : il est établi dans chaque circonscription par les référents (IEN, conseiller pédagogique, psychologue scolaire, enseignant ressources vie scolaire et 2 directeurs d'école). Il s'applique du CP à la terminale.

Protocole : Un élève témoin, un élève cible ou sa famille, un personnel de l'école peut signaler une situation où un élève est régulièrement embêté : l'élève et sa famille seront reçus par la directrice pour recueillir les différents faits, les élèves intimidateurs seront reçus par les enseignants de l'année N. Une méthode, de préoccupation

partagée, sera mise en place. Plusieurs entretiens auront lieu avec l'élève cible et avec les intimidateurs durant 15 jours afin d'évaluer les solutions proposées et d'apaiser la situation, sans en informer les familles des intimidateurs : c'est le 1er niveau du protocole, avec journalisation des actions et signalement à l'IEN.

Lorsque la MPP (Méthode de Préoccupation Partagée) n'a pas permis de résoudre la situation, ou lorsque des intimidateurs réitèrent leur comportement vis à vis d'un autre élève cible, le niveau 2 du protocole est enclenché : signalement d'un fait établi au DSDEN, activation du protocole « stop au harcèlement », convocation des familles des intimidateurs en réunion d'équipe éducative où le niveau 3 peut être activé excluant de l'école jusqu'à 5 jours les intimidateurs. Un changement d'école peut être également envisagé si aucune amélioration n'est notée.

Une charte est également mise en place où notamment 10h d'enseignement d'EMC sur ce sujet sont consacrées chaque année du CP à la terminale et une action auprès des familles est demandée : un café des parents portera sur ce thème.

#### \*Programme EVAR :

Présente dans les nouveaux programmes de chaque cycle, l'éducation à la vie affective et relationnelle sera travaillée dans toutes les classes, dès la maternelle et fait partie des programmes obligatoires à enseigner. Le contenu des programmes a été expliqué lors des réunions de classe et est consultable sur educ.gouv.

#### \*Exercices d'évacuation, PPMS :

Le 1<sup>er</sup> exercice d'évacuation a eu lieu le mercredi 24 septembre ; l'alerte a été facilement déclenchée dans le grand bâtiment mais celle située au préfabriqué du cycle 3 n'a pas fonctionné. En moins de 2 min, tous les élèves étaient sortis et rangés sur leur point de rassemblement. Remerciement aux RPE présents, à M. Aïta, élu en charge de la sécurité, à Benoît, policier municipal et aux employés municipaux qui ont accompagné l'exercice et réactivé le boîtier d'alarme défaillant : test le jeudi 25 septembre au matin : l'alarme a bien sonné.

L'exercice PPMS intrusion a été réalisé lundi 13 octobre : Joseph l'ASVP, M. Aïta élu et en charge de la sécurité et les 2 RPE présents sont remerciés pour leur présence. Depuis les couloirs, où l'alarme a sonné pendant les 20 minutes de l'exercice, les enfants ont été très silencieux. Le volume sonore est à augmenter considérablement car les classes, attentives à l'exercice, ont très peu entendu l'alarme (de début et de fin). Question posée à Mme Tardieu pour savoir quelle solution proposait le prestataire (ajout de boîtiers?). De plus, un boîtier d'alarme est demandé du côté de l'école où se trouvent les bureaux de Mme Delgiorno car le personnel municipal n'a pas entendu l'alerte.

Les rideaux occultants sur les issues de secours des classes de cycle 3 ont été mis en place depuis le dernier exercice ainsi que du film occultant sur les fenêtres et portes de maternelle côté couloir.

L'année dernière, le prestataire a été sollicité et doit proposer des solutions pour que chaque classe entende la sirène.

#### \* Informations diverses :

- Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 10 octobre : 295 parents sur 426 ont voté, soit une participation de 69,25 % (56,92% l'an dernier). Le vote s'est effectué uniquement par correspondance.

Rappel question à la mairie l'année dernière pour mettre en place un vote dématérialisé : M. le Maire a indiqué ne pas avoir d'outils à disposition. Même question posée au conseil de La Fontaine. Mme Tardieu va se renseigner.

- La photo scolaire (classe, individuelle et fratrie) est prévue en novembre. Il n'y aura pas de version papier dans un souci écologique, un mot explicatif contenant un code confidentiel sera donné aux parents pour les commandes.

- L'équipe enseignante tient à remercier les employés municipaux qui interviennent toujours très rapidement pour solutionner nos divers problèmes.

- L'école ne peut bénéficier cette année de jeunes en service civique : les moyens n'ont été attribués qu'aux écoles situées en zones rurales ou en ZEP.

- Café des parents : en partenariat avec le service enfance et la maison des habitants : gratuit et convivial pour parler des préoccupations des familles et prévoir des interventions sur les sujets abordés, ces moments ont été proposés les mercredis matins à la veille des vacances et sont reconduits cette année à partir de la période 2. Merci à la MDH qui a financé les dépenses de café, thés et accompagnements. Partenariat à reconduire. Thèmes proposés : les écrans, le vivre ensemble...

- Rappel sur les PAI : ces protocoles sont à la demande des familles qui doivent fournir, au plus vite, le document administratif, la conduite à tenir, l'ordonnance et les médicaments valables pour l'année scolaire. Les derniers documents viennent d'être remis, la directrice demande plus d'anticipation de la part de certaines familles concernées.

- Rappel sur les médicaments à l'école : interdits (quels qu'ils soient) : seuls les animateurs de l'ALAE sont autorisés à administrer des médicaments, avec ordonnance, posologie et médicaments dans la boîte d'origine. Mme Rousset précise que le médicament ne doit pas être dans le cartable, il faut le donner en main propre à l'animateur de l'ALAE.

- Rappel sur l'assurance scolaire : pour toute sortie dépassant la demie journée d'école et/ou pour toute sortie demandant une participation financière des familles, l'assurance est obligatoire mentionnant la responsabilité civile et l'individuelle accident. A ce jour, toutes les familles n'ont pas encore fourni les attestations alors que les premières sorties vont avoir lieu. Ces enfants ne pourront pas participer à la sortie. Ce n'est pas à l'école d'imprimer ces attestations.

- Rappel sur la mise en place de la « fiche orange incident » : depuis 2 ans, lorsqu'un enfant blesse violemment et intentionnellement un autre enfant (griffure, coup de pied, morsure, insulte), une fiche orange est complétée et signée par les parents (rapport des faits, sanctions et réparations) ; lorsque 3 fiches sont établies pour un même élève au cours de l'année, une réunion d'équipe éducative est proposée à la famille pour réfléchir ensemble et trouver des solutions pour améliorer le comportement de l'élève.

- Contexte « vigipirate alerte attentat » : depuis l'année dernière, le plan vigipirate est au maximum. Pour entrer à l'école, un contrôle d'identité et des sacs est demandé pour toute personne extérieure au service.

- Mme Grimal rappelle la loi Abeille (article 7, n° 2015-136 du 9 février 2015) pour que les écoles puissent utiliser le WIFI. Pour résumer, il est possible d'utiliser le wifi dans les écoles maternelles et élémentaires, moyennant deux obligations :

1- éteindre les points d'accès situés dans les classes quand ils ne sont pas utilisés.

2- informer le conseil d'école au préalable.

- Des réunions école-ALAE puis école-mairie ont eu lieu pour mettre en place des règles et sanctions communes ; elles seront rappelées aux élèves et aux familles. Un outil partagé par les responsables ALAE, bus, garderie gratuite et enseignantes est envisagé pour un meilleur suivi des situations qui peuvent poser problème.

#### **IV. Bilan de la coopérative scolaire : USEP**

La directrice remercie les 3 enseignantes qui ont géré l'an dernier et celles qui vont gérer cette année la coopérative, c'est beaucoup de temps consacré. La demande de participation à la coopérative scolaire a été faite dans la note de rentrée et a été refaite il y a quelques jours.

Intervention de Mme Bourguignon qui rappelle que ce budget sert à financer les sorties culturelles et sportives (entrée dans musées, spectacles, ...), les transports (coût qui a fortement augmenté), permet d'acheter du matériel collectif, du petit matériel propre à chaque classe, de payer les affiliations à l'USEP. La coopérative débute l'année avec un budget de 15000 € au 1/10/25 avec le don de l'APE, que les enseignantes remercient, de 1600€ (somme correspondant aux bénéfices de l'année dernière) et les cotisations données par les familles en début d'année scolaire (3 800€). Quelques factures de fin d'année dernière ne sont pas encore débitées et la cotisation à l'USEP n'est pas encore prélevée. L'USEP permet d'emprunter du matériel, propose des formations aux enseignants, organise des rencontres sportives et assure l'établissement.

Avec la somme des bénéfices de l'APE (1600€), un achat de matériel de sport est prévu.

Le transport des sorties prévues jusqu'à la fin de l'année civile sera payé par la coopérative car le budget alloué par la mairie a été entièrement utilisé.

#### **V. Point sur les projets de l'association APE : intervention de Me Pasquet-Raynal**

Action des dessins sur objets à vendre (Initiatives) : reporté suite à la demande de l'école (car autres actions en cours)

Pour Noël : chocolats à vendre. Commandes par internet. Livraison à domicile.

Carnaval : le 27 mars sur le même programme que les années précédentes Thème : super-héros, super-héroïnes.

Brocante : manifestation réussie. L'école a récupéré quelques jeux et livres invendus et remercie l'APE.

#### **VI. Projet d'école et évaluation externe d'école :**

L'école va être évaluée cette année ; c'est la 3<sup>e</sup> année que cette évaluation existe. Pendant 15h de réunions, les maîtresses réalisent un état des lieux de l'école (points forts, points de vigilance et à améliorer) dans un rapport d'auto-évaluation qui comporte 4 axes de travail : apprentissages et parcours des élèves, le bien-être de l'élève et le climat scolaire, les acteurs et le fonctionnement de l'école et l'école dans son univers institutionnel et partenarial.

Des questionnaires seront envoyés aux familles (pendant les vacances), les élèves de CM1/CM2 répondront également à un formulaire en ligne, ceux du cycle 2 répondront également à quelques questions qui aideront à l'auto-évaluation. Un rapport sera envoyé à une équipe d'évaluateurs composée d'un IEN, deux conseillers pédagogiques et un directeur d'école ; cette équipe viendra une journée à l'école rencontrer les divers partenaires (ALAE, Mairie, RPE, ATSEM, AESH, élèves de CM) et les enseignantes et rédigera le rapport d'évaluation. Ce dernier sera présenté au 3<sup>e</sup> conseil d'école et permettra d'établir le prochain projet d'école.

## **VII. Sorties, projets effectués et prévus au 1<sup>er</sup> semestre :**

Les enseignantes remercient les parents accompagnateurs, les animateurs ALAE qui aident à encadrer les sorties ainsi que tous ceux qui ont participé aux agréments vélo.

L'équipe enseignante rappelle que les élèves ne respectant pas les règles de sécurité à l'école pourront être exclus lors des sorties.

Sortie cycle 3 au musée de l'Aurignacien les 6 et 7 novembre 2025.

Spectacle de Noël : un spectacle commun avec l'élémentaire La Fontaine a été réservé et s'intitule « On a tous un talent qui dort » à l'école le 4 décembre. 3 représentations pour notre école : cycles 1, 2 et 3 dans la salle de motricité. Des rideaux vont être achetés et fixés. Merci à la Mairie.

Interventions Ecopousse pour les cycles 2 et 3 : programme de sensibilisation autour de l'environnement, gratuit, pris en charge par le GOT (Grand Ouest Toulousain) : 3 ateliers en décembre, février et mars.

La classe des CM2 ira visiter la déchetterie de Bessières le 25 novembre 2025. Cette sortie est entièrement financée par le GOT.

Sorties USEP CP et CP/CE1 et CE1/CE2 acrosport laïcité en décembre et janvier, autres sorties en cours de réservation.

Sortie USEP cycle 1 gymnastique en janvier

Visites médicales réalisées par l'infirmière scolaire Mme Attié : visite des GS (et revisite des CP pour qui l'infirmière avait demandé des examens complémentaires) et CM2 ; intervention dans le dispositif ULIS demandé.

Classes de découvertes : cette année, les classes de CP et CP/CE1 ont le projet en cours d'étude pour partir 3 jours. Les CM2 et CM1/CM2 de Mme Camboulives envisagent une classe découverte à la montagne. Les classes de CM1/CM2 de Mme Panouillot et CE2/CM1 sont en train de réserver une classe hors les murs de 4 jours sur l'équitation.

Le CCAS peut aider les familles dans le besoin pour participer au financement des classes découvertes. Les comités d'entreprise peuvent également participer financièrement aux séjours. Les enseignantes remercient le CCAS qui a aidé des familles l'année dernière.

## **VIII. ALAE : intervention de la directrice et de la responsable du service enfance : projets et réponses aux questions posées par les RPE :**

Question RPE : inscription TAP : 16h30-17h30 : places de 10 maximum en maternelle et 12 en élémentaire. Les enfants sont interrogés pour refaire ou non les activités qui peuvent être reproposées le midi (pour que tout le monde puisse en bénéficier). Mme Rousset rappelle qu'il est demandé d'inscrire un enfant sur une seule activité.

Mme Rousset précise également que si l'enfant doit partir pour soin, il faut prévenir l'ALAE, indiquer qui vient le chercher, à quelle heure (pour que son repas soit prévu) et l'heure de retour.

Une grande quantité d'affaires sont retrouvées (lunettes, vestes...) : l'ALAE va finir par faire des dons à des associations.

## **IX. CLAS : intervention de Mme Weugue :**

\* Présentation du dispositif CLAS : à destination des CM2 les mardis et jeudis de 16h20 à 18h20. 13 inscrits de Génibrat sur 24. Une liste d'attente est créée. Début le 4 novembre avec une majorité d'élèves qui viendra en transport en commun. Le CLAS propose des ateliers autour de la méthodologie (en vue de l'entrée au collège) mais aussi une ouverture culturelle (gestion des émotions, théâtre, cirque sophrologie ...). Les enseignantes de CM2 font le relais auprès des familles quand elles jugent que le CLAS pourrait être particulièrement approprié pour un élève. Ce dispositif n'est pas uniquement pensé pour les élèves en difficultés. L'accès au CLAS est gratuit. Une passerelle en juin sera proposée aux élèves de CM1.

\* Présentation du PASS'ADO : dispositif pour les CM2 uniquement permettant de découvrir le PAJ pendant les vacances scolaires et quelques mercredis après-midi. Pendant les vacances d'automne, le pass'ado se déroulera la 2<sup>ème</sup> semaine (inscriptions à la journée). 18 élèves inscrits de Génibrat. Les informations sont communiquées sur les réseaux sociaux de la commune et ont été données par Mme Weugue lors des réunions de classes de CM.

## **X. Organisation du temps scolaire septembre 2026 :**



Les écoles de Fontenilles doivent se repositionner, au plus tard mi-janvier, sur leur rythme scolaire des 3 prochaines années. Avant que les RPE et la mairie ne proposent un sondage à destination des familles (opération impossible actuellement du côté de la mairie en période de réserve préélectorale), le changement d'organisation implique plusieurs paramètres à prendre en compte (transports scolaires, organisation du périscolaire et des associations fontenilloises) tout en tenant compte des rythmes de l'enfant. Cela semble compliqué de maîtriser tous ces paramètres avant mi-janvier, date butoir. Aussi, des réunions à ce sujet se tiendront dans 2 ans afin de pouvoir proposer des modifications à la rentrée 2028 (si modifications il y a). Les rythmes scolaires actuels sont donc proposés au vote : reconduits à l'unanimité.

## **XI Point sur les demandes en cours et nouvelles demandes et réponses aux questions des RPE non traitées dans les points ci-dessus :**

### **1- De l'école à la mairie :**

La directrice remercie Mmes Tardieu, Delgiorno et Baeza pour les réponses déjà données.

#### **\* Retour sur des points du 3<sup>e</sup> CE de l'année dernière :**

WIFI et internet : c'est beaucoup mieux dans l'école ; il reste à vérifier la salle informatique, établir un lien entre les ordinateurs du C3 vers le photocopieur couleurs de la salle des maîtres, installer le wifi en maternelle et le nouvel ordinateur de BCD avec un nouveau logiciel pour réenregistrer tous les livres : l'école aura besoin d'aide des parents pour enregistrer les livres sur le nouvel ordinateur. Mme Carles ajoute que pour l'instant, la BCD n'est pas fonctionnelle et qu'elle nécessite des heures de travail pour réenregistrer les livres et les classes.

Concernant les claustres des toilettes de maternelle, la demande est en cours.

#### **\* Nouvelles demandes :**

1- Budget investissement : une enveloppe sera attribuée pour chaque école (utilisation suivant les besoins). Mme Delgiorno va informer les groupes scolaires. Mme Tardieu souligne que cela permettrait d'avoir une plus grande souplesse en cas de besoin (car il n'est pas possible de modifier une ligne du budget municipal par une autre ligne).

2- Remplacement ATSEM ; cela est prévu lorsque l'absence dépasse 15 jours ; il sera possible de palier aux remplacements plus courts si un animateur de l'ALAE (ayant obligatoirement le BAFA ou CAP petite enfance) est volontaire et disponible. Les enseignantes de maternelle rappellent que les classes sont chargées, que les levers de sieste nécessitent plusieurs enfants à changer, que l'absence d'une ATSEM fait reposer une surcharge de travail sur les 2 autres ATSEMs, désorganisant le travail pédagogique des 3 classes. Remerciements à Mme Rousset qui, mercredi matin, est venue en renfort dans la classe de MS car ATSEM en formation.

Un point a été fait entre les animateurs ALAE et Mme Delgiorno, une liste a été établie pour réagir au plus vite. Les diplômes doivent être récupérés. Les enseignantes remercient la mairie pour cette solution envisagée.

### **2- Des RPE à l'école :** voir note RPE dans le bilan de rentrée (point II organisation du temps scolaire pour cette année).

### **3- Des RPE à la Mairie : intervention de Mme Tardieu :**

- travaux du chemin et nids de poule sur le fond du parking : l'étude réalisée l'année dernière n'a pas abouti, le ctm a été recontacté pour solutionner ces problèmes. La question de la réouverture du fond du parking des parents est également soulevée, Mme Tardieu doit se renseigner.

- climatisations portatives : en juin dernier, le prêt des familles de climatisations portatives a eu un effet positif sur les classes qui ont perdu quelques degrés. Les RPE demandent s'il est possible d'en acheter pour les prochaines périodes de canicule en prévoyant l'évacuation. Mme Tardieu indique qu'il est impossible d'équiper toutes les classes (budget). Il est envisagé d'en acheter quelques unes pour climatiser certaines pièces et pouvoir tourner et palier ainsi à court terme aux températures excessives. Il faut également penser aux décibels de la machine et à la capacité (superficie et volume de la pièce à climatiser).

La séance est levée à 19h15.

La secrétaire : Virginie Maylin

La directrice : Bénédicte Grimal